

Le sculpteur du parc a trouvé porte close

CLAP DE FIN sur dix ans de carrière. Le parc de Saint-Cloud a mis hier sa menace à exécution. Le sculpteur de racines Dan Sprinceana, auteur d'œuvres monumentales parfois lourdes de deux tonnes, a trouvé hier porte close en arrivant en début de matinée à ce qui était son atelier depuis une décennie. Son idée de créer sur place un « musée des arbres » vient de prendre un sérieux coup de vent, malgré un happening le 26 décembre dernier : « À l'entrée du parc, on m'a fait payer 4 € comme n'importe quel visiteur, raconte Dan Sprinceana. Et quand je suis arrivé sur les installations, deux gros cadenas en interdisaient l'accès. Du coup, je ne peux rien récupérer. »

Sous le coup d'une astreinte de 100 € par jour

Dans l'après-midi, le sculpteur dit avoir reçu la visite de la police : « Par deux fois, ils sont venus constater que j'étais sur place, ils ont vérifié mes papiers d'identité », explique Dan Sprinceana. Occupant précaire de dépendances du parc de Saint-Cloud depuis l'après-tempête de 1999, l'artiste d'origine roumaine, qui a quitté la dictature de Ceausescu en franchissant le Danube à la nage, était devenu au fil du temps un élément du décor.

« Toléré » selon ses propres termes, il y a préparé ses principales expositions et convié sur place de jeunes sculpteurs, heureux comme lui de trouver dans les arbres arrachés, victimes de la tempête, une matière première accessible en gros volume.



SAINT-CLOUD, LE 26 DÉCEMBRE 2009. Le sculpteur d'arbres Dan Sprinceana avait brûlé l'une de ses œuvres pour protester contre la décision du domaine de Saint-Cloud de lui fermer ses portes. Hier, l'artiste a trouvé la porte de son atelier cadenassée. (L.P.A.-ND)

Pour continuer d'occuper des lieux, y compris en payant un loyer comme il dit en avoir fait la demande à sept reprises, Dan Sprinceana met en avant ses succès passés. 50 000 visiteurs au Sénat en 2005, et 40 000 personnes qui ont bravé les intempéries pour venir admirer les œuvres monumentales en novembre-décembre de la même année dans le parc de Saint-Cloud.

Du côté du domaine, l'administratrice, Sylvie Glaser, n'y va pas par quatre chemins : « Ce monsieur s'est installé pour une opération ponctuelle. Il sera resté presque dix ans. Il sait que ni le centre des monuments

historiques ni le domaine n'ont retenu ses propositions qui ne nous intéressent pas. Depuis 2008, les conversations ont tourné court. La décision du tribunal administratif de Versailles de l'expulser date du 30 septembre, ce qui lui laissait trois mois pour déménager ses œuvres. »

Sous le coup d'une astreinte de 100 € par jour pour « occupation illégale », Dan Sprinceana peut maintenant s'attendre à la visite d'un huissier, qui constatera que ses œuvres monumentales et celles d'autres artistes sont toujours sur place.

ROBERTO CRISTOFOLI

LE SCULPTEUR DU PARC DE SAINT-CLOUD EST ABATTU PAR SON EXPULSION

Coupé dans son élan. Hier, Dan Sprinceana, sculpteur d'origine roumaine, a trouvé l'atelier qu'il occupait depuis huit ans au cœur du parc de Saint-Cloud (Hauts-de-Seine) fermé par un cadenas. Il avait investi les lieux en 2002 sur autorisation de l'administrateur du domaine pour lancer un projet inédit : sculpter les souches des arbres tombés lors de la tempête de décembre 1999. Il organise des expositions, des résidences d'artistes, fait participer les étudiants des Beaux-Arts. « J'ai imaginé et organisé tout ça. Ma première exposition a rassemblé 50 000 personnes au Sénat durant trois semaines, ce qui est exceptionnel. Tout ça au nom des Monuments nationaux, qui gèrent le site. J'ai travaillé pour eux ! », raconte l'artiste.

Mais quelques années et quelques différends plus tard, leurs relations sont tout autres. L'administrateur lui a demandé de partir car il ne souhaitait pas poursuivre l'expérience, mais l'artiste refuse de déménager. « Nous l'avons averti début 2008 que l'occupation des lieux ne pouvait pas durer. Mais vu le poids de ses œuvres – parfois plusieurs tonnes –, nous avons admis que ça ne



Dan Sprinceana a été sommé de quitter l'atelier qu'il occupait depuis 2002.

pouvait pas se faire du jour au lendemain », explique Sylvie Glaser, l'administratrice actuelle du parc. Le sculpteur reste, le centre des Monuments nationaux attaque en justice. Et gagne le 30 septembre dernier au tribunal

administratif de Versailles (Yvelines), qui lui laisse trois mois pour déménager, sous peine d'une astreinte de 100 € par jour pour occupation sans droit ni titre. Hier, l'artiste a passé la journée à la porte de son atelier, pour

■ PARCOURS

Dan Sprinceana a fui la Roumanie de Ceausescu en traversant le Danube et est arrivé en France en 1977. Successivement entraîneur de joueurs de tennis ou organisateur d'événements, il revient progressivement à l'art, sa passion.

marquer le coup. Il attend maintenant « que quelque chose se passe, qu'ils me téléphonent pour discuter ». Même discours du côté des Monuments nationaux. « Je suis à sa disposition, assure Sylvie Glaser. J'ai souhaité qu'il trouve les portes closes lundi car je veux qu'il repasse par moi pour évacuer les lieux. C'est un peu comme si vous invitiez quelqu'un à un repas et qu'il squattait ensuite votre salle à manger ! Il n'a jamais cherché à partir, je veux maintenant qu'il me dise ce qu'il a prévu de faire pour appliquer cette décision de justice. » Reste à savoir qui fera le premier pas. ■